



Photos : Patrick Roger



Photos : Patrick Roger



Photos : Patrick Roger



Photo : CSSH



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ..... 2  
 PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE ..... 3  
 CONSEIL DES COMMISSAIRES ..... 4  
 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES  
 ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ..... 7

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ..... 8  
 QUELQUES FAITS MARQUANTS ..... 17  
 ÉTATS FINANCIERS ..... 23



Richard Flibotte,  
président



Yvan Gauthier,  
directeur général

Photos : CSSH

La présentation du rapport annuel de la Commission scolaire demeure toujours un moment important pour nous, puisqu'il fait état des nombreuses réalisations issues de notre milieu de l'éducation. Poursuivant, pour une troisième année consécutive, le déploiement des mesures inscrites dans la convention de partenariat signée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'année 2011-2012 a permis de dégager certaines hypothèses servant à déterminer des pratiques gagnantes et à cibler celles qui le sont moins.

Rappelons-nous que le Plan stratégique 2009-2013 a pour cible première le développement de la persévérance scolaire. À cet effet, plusieurs actions ont été mises en place depuis 2009 afin de favoriser concrètement la réussite scolaire des élèves. Il est donc intéressant, à l'intérieur de ce rapport, de suivre l'évolution des résultats année après année, et ce, depuis trois ans déjà. Il est d'autant plus intéressant d'annoncer que notre taux de décrochage s'est maintenu à la baisse pour une troisième année consécutive.

Nous sommes très fiers également de souligner que la Commission scolaire a réalisé son tout premier *Gala de reconnaissance scolaire* le 10 novembre 2011, à la salle Laurent-Paquin de

la polyvalente Robert-Ouimet. Un événement entièrement autofinancé grâce à la généreuse contribution de commanditaires de la région maskoutaine et valoise. D'ailleurs, cette première édition a connu un réel succès et a permis d'établir les jalons d'un rituel incontournable s'inscrivant dans les orientations du Plan stratégique 2009-2013. Notons que pas moins de 64 dossiers de candidature ont été présentés aux membres du jury dans les différentes catégories.

En 2011-2012, il a été annoncé que le directeur général de notre commission scolaire prendrait officiellement sa retraite d'ici la fin de l'année 2012. Suivant cette annonce, un comité de sélection s'est formé afin de mettre en branle le processus de sélection et de procéder, le moment venu, à la nomination de la personne qui prendra la relève à la Direction générale.

En terminant, nous tenons à préciser que la Commission scolaire a la chance de pouvoir compter sur son personnel dédié à la réussite scolaire et réceptif aux nouvelles façon de faire, permettant ainsi d'offrir aux élèves un environnement répondant le plus possible aux besoins de chacun.

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe dispense des services éducatifs à la clientèle francophone de 25 municipalités situées sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains.



Photo : Sophie Caron, VIZU

Marie-Josée Blouin, enseignante

## Établissements (38)

- 30 écoles primaires
- 4 écoles secondaires
- 1 école spécialisée, à vocation régionale, accueillant des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au primaire et au secondaire
- 1 école offrant des programmes d'alternance stages-études aux élèves de 15 à 17 ans
- 1 centre de formation professionnelle
- 1 centre de formation générale des adultes

## Élèves (14 535)

- Secteur des jeunes : 11 412
- Formation professionnelle et formation générale des adultes : 3 123

## Employés (2 890)

- Personnel cadre : 77
- Personnel enseignant : 634
- Personnel professionnel : 90
- Personnel de soutien : 490
- Personnel occasionnel : 1599

**Richard Flibotte**  
Président de la  
Commission scolaire  
de Saint-Hyacinthe  
et du comité exécutif



**Circonscription 17**  
Saint-Hyacinthe  
(Douville)

**France Martin**  
Vice-présidente de la  
Commission scolaire de  
Saint-Hyacinthe et du  
comité exécutif



**Circonscription 16**  
Saint-Hyacinthe  
(La Providence)

**Jean-Claude Drolet**

**Circonscription 1**  
La Présentation  
Saint-Bernard-de-  
Michaudville  
Saint-Jude  
Saint-Louis



**Marie-Josée Viau**

**Circonscription 2**  
Saint-Barnabé-Sud  
Saint-Hugues  
Saint-Marcel  
Saint-Simon  
et Saint-Hyacinthe-le-  
Confesseur, partie nord



**Lise Tremblay**

**Circonscription 3**  
Saint-Liboire  
Upton



**Lucie Juneau**

**Circonscription 4**  
Sainte-Hélène  
Saint-Nazaire-d'Acton  
Saint-Théodore-d'Acton



**Jacques Favreau**

**Circonscription 5**  
Acton Vale



**Jacques Boisvert**

**Circonscription 6**  
Béthanie  
Roxton Falls  
Saint-Valérien



**Michel Choinière**

**Circonscription 7**  
Sainte-Christine  
Acton Vale  
(partie sud)



**Raymond Labonté**

**Circonscription 8**  
Saint-Hyacinthe  
(Le Confesseur sud)  
et Saint-Dominique



**Caroline Tétreault**

**Circonscription 9**  
Saint-Pie



**Patrick Leduc**

**Circonscription 10**  
Saint-Damase  
Saint-Hyacinthe  
(Notre-Dame-de-  
Saint-Hyacinthe)



**Cathy Collins**

**Circonscription 11**  
Sainte-Marie-Madeleine  
et Sainte-Madeleine



**Claude Grégoire**

**Circonscription 12**  
Saint-Hyacinthe  
(Saint-Thomas-d'Aquin)



**Sylvie Donais**

**Circonscription 13**  
Saint-Hyacinthe  
(Sainte-Rosalie)



**Sylvie Bilodeau**

**Circonscription 14**  
Saint-Hyacinthe  
(Assomption, Christ-Roi)



**Amélie Loranger**

**Circonscription 15**  
Saint-Hyacinthe  
(Saint-Joseph)



**Annie Pelletier**

**Circonscription 18**  
Saint-Hyacinthe  
(Notre-Dame-du-Rosaire,  
Cathédrale)



**David Bousquet**

**Circonscription 19**  
Saint-Hyacinthe  
(Sacré-Coeur)



**Paule Marchand**

**Circonscription 20**  
Saint-Hyacinthe  
(Bois-Joli)



**Guylaine Tremblay**

**Circonscription 21**  
Saint-Hyacinthe  
(Saint-Sacrement,  
parc industriel)



**Annick Corbeil**

**Commissaire parent**  
Ordre d'enseignement  
primaire



**Danielle Legault**

**Commissaire parent**  
Ordre d'enseignement  
secondaire



## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, les commissaires se sont dotés d'un code d'éthique et de déontologie. Aucune plainte n'a été déposée auprès du comité chargé de l'application du code d'éthique et de déontologie des commissaires.

Le code d'éthique et de déontologie est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire au [www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca), dans la section Conseil des commissaires

**Vous pouvez consulter  
le rapport annuel du  
Protecteur de l'élève  
en annexe.**



Photo : CSSH

## PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En 2011-2012, le Protecteur de l'élève a traité treize dossiers.

Les fonctions principales d'un protecteur de l'élève sont :

- informer les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles;
- conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés;
- traiter des plaintes à la suite de l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants;

- soumettre l'évaluation du bien-fondé d'une plainte, dans le cadre d'un avis, à l'endroit du conseil des commissaires;
- au besoin, émettre les recommandations ou correctifs, afin de prévenir ou corriger une erreur ou une injustice commise à l'endroit d'un plaignant.

Le Protecteur de l'élève joue un rôle à la fois correctif, dans le traitement d'une plainte, et préventif, par le biais de recommandations qui peuvent toucher le respect des droits des usagers, mais également la qualité des services émis par la Commission scolaire.

En 2009, la Commission scolaire adoptait un plan stratégique qui plaçait la persévérance scolaire au cœur de ses actions. Ce plan s'est notamment actualisé lors de la signature d'une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, le but de la convention de partenariat est de convenir, entre le ministère et la Commission scolaire, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique de la commission scolaire.

Les pages qui suivent présentent les objectifs, les cibles et les indicateurs de la Commission scolaire ainsi que les résultats disponibles au 30 juin 2012.

## CIBLE PRINCIPALE DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013

En 2006-2007, le taux de décrochage de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe était de 43 %, soit l'un des plus élevés des commissions scolaires de la Montérégie.

Lors de l'élaboration du Plan stratégique, la Commission scolaire fixait à 36 % le taux de décrochage à atteindre pour 2012-2013. Cette cible a été établie en fonction du taux de décrochage de commissions scolaires de la Montérégie semblables à la nôtre quant à la prévalence du privé, l'indice socioéconomique et le poids relatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Selon ces critères, deux commissions scolaires se comparaient à la nôtre : les commissions scolaires Marie-Victorin et de la Vallée-des-Tisserands, qui avaient un taux de décrochage avoisinant les 31 % en 2006-2007.

Il est à noter que le taux de décrochage pour l'année 2010-2011 n'avait pas encore été dévoilé par le MELS au moment de la rédaction du présent rapport. Nous n'avons donc pu insérer cette donnée au tableau.

Commissions scolaires	Taux de décrochage 2006-2007	Taux de décrochage 2008-2009	Taux de décrochage 2009-2010	Cible 2011-2012
Saint-Hyacinthe	43 %	28,6 %	24,9 %	24 %
Marie-Victorin et Vallée-des-Tisserands moyenne pour les deux commissions scolaires	31 %	23 %	22,55 %	

## OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE

### OBJECTIF 1.1.1

**Améliorer la maîtrise de la lecture chez un plus grand nombre d'élèves.**

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE DU PRIMAIRE

##### Cible et indicateur

Faire passer de 61 % (juin 2009) à 71 % (juin 2013) la proportion des filles et des garçons ayant une lecture fonctionnelle à la fin de la 1<sup>re</sup> année du primaire.

Tableau 1

*Proportion des élèves ayant une lecture fonctionnelle en 1<sup>re</sup> année du primaire.*

Type de regroupement	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	61 %	67 %	75 %	72 %	+ 11 %	71 %

Nous notons une hausse significative de 11 % des résultats de juin 2012 par rapport à juin 2009.

Tableau 2

*Proportion des élèves ayant une lecture fonctionnelle en 1<sup>re</sup> année du primaire, selon le type de regroupement.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Élèves HDAA <sup>1</sup>	46 %	51 %	48 %	+ 2 %	55 %
Autres élèves	69 %	82 %	80 %	+11 %	85 %

Pour les élèves HDAA, nous notons une hausse de 2 % des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010.

## 2<sup>e</sup> CYCLE DU PRIMAIRE

### Indicateur

Proportion des filles et des garçons obtenant un minimum de 76 % à l'épreuve de lecture, à la fin du 2<sup>e</sup> cycle du primaire.

Tableau 3

*Proportion des élèves ayant obtenu un minimum de 76 % en lecture à la fin du 2<sup>e</sup> cycle du primaire.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	30 %	34 %	41 %	+ 11 %	40 %
Élèves HDAA	12 %	17 %	25 %	+ 13 %	20 %
Autres élèves	37 %	41 %	49 %	+ 12 %	48 %

Nous notons une hausse significative des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010.

## 3<sup>e</sup> CYCLE DU PRIMAIRE

### Cible

Faire passer de 59 % (juin 2009) à 64 %, à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire (juin 2013) la proportion des filles et des garçons obtenant un minimum de 76 % en lecture.

Tableau 4

*Proportion des élèves ayant obtenu un minimum de 76 % en lecture à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	50 %	48 %	45 %	- 5 %	64 %
Élèves HDAA	24 %	31 %	17 %	- 7 %	35 %
Autres élèves	58 %	56 %	56 %	- 2 %	67 %

Nous notons une baisse des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010.

*Selon notre analyse, la baisse des résultats est attribuable à la variation, d'une année à l'autre, de la pondération accordée à chacun des critères d'évaluation dans l'épreuve ministérielle.*

## 1<sup>er</sup> CYCLE DU SECONDAIRE

### Indicateur

Proportion des filles et des garçons obtenant un minimum de 74 % en lecture à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire à l'épreuve locale.

Tableau 5

*Proportion des élèves ayant obtenu un minimum de 74 % à l'épreuve de lecture, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	25 %	30 %	25 %	0 %	35 %
Élèves HDAA	16 %	25 %	9 %	- 7 %	28 %
Autres élèves	26 %	31 %	29 %	+ 3 %	38 %

Pour les élèves HDAA, nous notons une baisse de 7 % des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010.

## OBJECTIF 1.1.2

**Augmenter la réussite en mathématique chez un plus grand nombre d'élèves.**

## 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CYCLES DU PRIMAIRE

### Indicateur

Proportion des élèves obtenant un minimum de 68 % en mathématique à la fin du 2<sup>e</sup> cycle et du 3<sup>e</sup> cycle du primaire aux épreuves obligatoires ou locales, et pour les élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, aux épreuves diagnostiques.

Tableau 6

*Proportion des élèves ayant obtenu un minimum de 68 % à l'épreuve de mathématique, à la fin du 2<sup>e</sup> cycle du primaire.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	55 %	64 %	66 %	+ 10 %	60 %
Élèves HDAA	40 %	42 %	49 %	+ 9 %	43 %
Autres élèves	64 %	73 %	74 %	+ 10 %	

Nous notons une hausse significative des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010.

Tableau 7

*Proportion des élèves ayant obtenu un minimum de 68 % à l'épreuve de mathématique, à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	61 %	48 %	62 %	+ 1 %	64 %
Élèves HDAA	38 %	27 %	41 %	+ 3 %	41 %
Autres élèves	71 %	59 %	71 %	0 %	

Nous notons une légère hausse des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010.

## 1<sup>e</sup> CYCLE DU SECONDAIRE

### Indicateur

Proportion des élèves obtenant un minimum de 68 % en mathématique à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire à l'épreuve locale, et pour les élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, à l'épreuve diagnostique.

Tableau 8

*Proportion des élèves ayant obtenu un minimum de 68 % à l'épreuve de mathématique, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.*

Type de regroupement	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Variation de 2010 à 2012	Cible pour juin 2013
Tous les élèves	41 %	34 %	25 %	- 16 %	44 %
Élèves HDAA	28 %	10 %	9 %	- 19 %	30 %
Autres élèves	46 %	41 %	29 %	- 17 %	

Nous notons une baisse significative des résultats de juin 2012 par rapport à ceux de juin 2010. Selon notre analyse, la baisse des résultats est attribuable à plusieurs facteurs, dont une nouvelle pondération accordée à chacun des critères d'évaluation et un nouveau type de formulation des questions.

## OBJECTIF 1.2.1

**Développer la motivation scolaire chez les élèves.**

## TAUX D'ASSIDUITÉ AU SECONDAIRE

### Indicateur

Taux d'assiduité des élèves au secondaire.

Tableau 9

*Taux d'assiduité au secondaire.*

Type de regroupement	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Variation de 2009 à 2010	Cible pour 2013
Tous les élèves	91,74 %	91,96 %	91,86 %	+ 0,12 %	95 %

## OBJECTIF 1.2.2

**Améliorer le sentiment de sécurité à l'école, la condition physique des élèves et favoriser le développement de saines habitudes alimentaires.**

### Cible

Faire passer la cote du niveau du sentiment de sécurité à l'école de 56 (juin 2009) à 60 (juin 2013).

*Basée sur le questionnaire de la Trousse d'évaluation des décrocheurs potentiels (TEDP), la cote du niveau de sentiment de sécurité à l'école, en juin 2009, se situait à 56, pour les élèves du primaire de notre commission scolaire. Cette cote de 56 place la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au-delà de la moyenne nationale qui est de 50.*

## OBJECTIF 1.2.3 Améliorer la condition physique des élèves

### Indicateur

Résultats d'un échantillonnage d'élèves de 3<sup>e</sup> année du primaire, à une épreuve locale standardisée de condition physique (endurance, force, flexibilité)

Tableau 10

Année 2010-2011	Cible pour 2013
86 % des élèves se situent dans les catégories Excellent (36 %), Or (15 %), Argent (17 %) et Bronze (18 %)	96 % des élèves se situent dans les catégories Excellent (39 %), Or (18 %), Argent (19 %) et Bronze (20 %)
14 % des élèves se situent dans la catégorie Autres	4 % se situent dans la catégorie Autres

## OBJECTIF 1.3.1 Diversifier les chemine- ments de formation, en tenant compte des capacités et des intérêts des élèves.

### Cible

Deux programmes de formation professionnelle ou plus en concomitance<sup>2</sup>.

*Nous avons maintenu l'offre de nos deux programmes en concomitance, soit celui de charpenterie-menuiserie et celui de coiffure.*

<sup>2</sup> Dans un programme en concomitance, l'élève suit une formation professionnelle en même temps que les cours de base de la formation générale.

## OBJECTIF 1.3.2

**Augmenter le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle inscrits dans les programmes réguliers et les programmes offerts en concomitance.**

Tableau 11

Élèves de moins de 20 ans inscrits à un programme régulier de FP	2006	2007	2008	2009	2011
	2007	2008	2009	2010	2012
	54 %	53,6 %	52,6 %	53,2 %	47,1 %

### PROGRAMMES RÉGULIERS

#### Cible

Maintenir à plus de 53 % le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle dans les programmes réguliers.

Tableau 12

Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits dans un programme en concomitance	2009	2010	2011
	2010	2011	2012
	17	27	29

### PROGRAMME EN CONCOMITANCE

#### Cible

Augmenter à 60 le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits dans un programme en concomitance.

## OBJECTIF 1.4.1

**Coopérer avec les municipalités, les entreprises et les organismes de la région afin de créer un environnement favorable à la persévérance des élèves.**

*L'Opération conciliation études-travail (OCET) a été créée à l'automne 2009, une initiative d'envergure visant à favoriser la persévérance scolaire des jeunes, qui associe l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région. Les maîtres d'œuvre de l'OCET ont défini une série de mesures que les employeurs doivent appliquer afin que les jeunes puissent concilier plus facilement études et travail. Au 30 juin 2012, déjà 293 employeurs avaient épousé les valeurs de l'opération en offrant des conditions de travail souples à leurs employés-étudiants. Parmi ces 293 employeurs, 113 sont accrédités « Excellence » grâce à la valeur ajoutée de leurs pratiques exceptionnelles.*

*Pilotée par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, l'Opération conciliation études-travail repose sur la collaboration de plusieurs partenaires, soit : la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains, Réussite Montérégie, le Carrefour jeunesse-emploi maskoutain, le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson, la SADC de la région d'Acton, Emploi-Québec Montérégie – le Centre local d'emploi de Saint-Hyacinthe et celui d'Acton Vale, le Cégep de Saint-Hyacinthe, la Chambre de commerce de la région d'Acton, CRÉ Montérégie Est, Forum jeunesse Montérégie Est, le CLD région d'Acton et le CLD Les Maskoutains.*

## OBJECTIF 1.4.2

**Collaborer avec les organismes concernés afin de soutenir l'intégration des élèves immigrants sur le territoire.**

Nous avons maintenu notre étroite collaboration avec la Maison de la famille des Maskoutains, plus particulièrement avec l'agent de liaison. Cette personne-ressource contribue à améliorer la communication entre l'école, les élèves immigrants et leur famille.

## Développement de l'offre de service à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe

Faisant suite à l'annonce de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'un investissement substantiel bonifiant ainsi notre offre de service en formation professionnelle, la région valoise et la région maskoutaine, toutes deux desservies par notre commission scolaire, se verra offrir un plus grand choix de programmes. Pour la région valoise, on procédera à l'implantation du programme d'études *Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés* dans l'immeuble Bonin, nouvellement acquis par la Commission scolaire. Quant à la région maskoutaine, on procédera à l'implantation du programme d'études *Plâtrage* en donnant le coup d'envoi pour les travaux de construction du nouvel atelier multifonctionnel situé sur le terrain de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.



## Du nouveau pour le Centre de formation des Maskoutains (CFM) situé à Acton Vale

Considérant que la formation générale des adultes (FGA) offerte par le CFM sera dispensée dès l'automne 2012 dans l'immeuble Bonin, les travaux d'aménagement ont été lancés. Une fois terminées, ces nouvelles installations permettront au CFM de doubler sa capacité d'accueil pour la clientèle de la région valoise. Précisément, sept classes seront dédiées aux élèves inscrits en FGA, en plus d'un espace conçu spécialement pour manger et profiter des temps de pause. Quant au personnel de l'école, il bénéficiera aussi d'installations plus appropriées pour effectuer son travail.



Photo : CSSH

# QUELQUES FAITS MARQUANTS

## Premier Gala de reconnaissance scolaire : Une soirée inoubliable!

Le 10 novembre 2011, c'est à la salle Laurent-Paquin de la polyvalente Robert-Ouimet, à Acton Vale, que plus de 300 personnes se sont réunies pour assister au premier **Gala de reconnaissance scolaire** de notre commission scolaire. On dénombre, pour cette première année, pas moins de 64 dossiers de candidature déposés, dont 18 étaient finalistes et 9 gagnants. Il faut souligner que cet événement était entièrement autofinancé grâce à la généreuse contribution de commanditaires issus de notre milieu. Pour cette première édition, la Commission scolaire a reçu 10 450 \$ de commandites pour réaliser l'événement.



## Prix, distinction et reconnaissance

La Commission scolaire a été récipiendaire du *Prix distinction famille* dans la catégorie *Institution publique*. Ce prix annuel s'inscrit dans le cadre de la Politique de la famille de la MRC des Maskoutains et veut reconnaître et promouvoir la précieuse collaboration de différents acteurs. Le projet présenté s'intitulait *Des livres et des hommes* et provenait de l'école primaire Plein-Soleil de Sainte-Hélène-de-Bagot.



L'école secondaire Casavant s'est retrouvée parmi les deux écoles gagnantes de la Montérégie pour le prix de reconnaissance Essor 2011-2012. Le projet présenté avait pour titre *Moi, ma ville...*



Dans le cadre du Prix partenariat du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie, l'école Henri-Bachand a été la récipiendaire avec son projet *Programme initiation sport-réussite éducative*.



## Investissement de plus de 4,64 M\$ dans la réfection de bâtiments

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a octroyé plus de 4,64 millions de dollars à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la réfection et le maintien de ses bâtiments, au cours de l'année 2011-2012. À cet effet, on dénombre 28 projets qui ont été réalisés, lesquels sont répartis dans 12 villes et municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains. Offrir des lieux d'apprentissage sains, attrayants et sécuritaires contribue au plaisir d'étudier et à la réussite de nos élèves. De plus, ces investissements importants favorisent l'essor des communautés valoise et maskoutaine.



Photo : CSSH

## Réorganisation du secteur St-Joseph

Les écoles Maurice-Jodoin et Roméo-Forbes sont présentement utilisées à leur pleine capacité et les prévisions ministérielles indiquent une hausse du nombre d'élèves dans ces secteurs au cours des prochaines années. Au cours de l'automne 2011, des hypothèses ont été soumises à la population, aux conseils d'établissement concernés et à divers comités de conseillers, pour consultation. Au terme de cette démarche, le conseil des commissaires a pu prendre une décision s'appuyant sur les divers considérants soulevés par l'ensemble des groupes consultés. Ainsi, le conseil des commissaires a résolu de :

- relocaliser les locaux modulaires de la polyvalente Hyacinthe-Delorme à l'immeuble Jacques-Cartier et les rendre disponibles pour l'accueil d'élèves du Centre de formation des Maskoutains, dès la prochaine rentrée scolaire, et ce, après l'autorisation de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- rendre de l'espace disponible à l'immeuble Saint-Joseph pour accueillir des élèves de l'école Maurice-Jodoin dès la prochaine année scolaire.



Photo : CSSH

## Un code vestimentaire à l'école secondaire Fadette

Dès septembre 2012, le Code de vie de l'école Fadette intégrera la notion de costume obligatoire, suivant une décision prise par le conseil d'établissement de l'école. Le choix des vêtements devant être portés a été réalisé de concert avec des représentants des élèves.



## Des ajouts de disciplines en Sport-études

La Commission scolaire a conclu deux ententes, bonifiant ainsi son offre de service, dès l'automne 2012, pour le programme sport-études dispensé à l'école secondaire Fadette. Une première entente a été conclue avec la Fédération de Baseball Québec et une seconde entente avec la Fédération de Gymnastique du Québec. Par conséquent, ces deux nouvelles disciplines s'ajouteront au programme sport-études de l'école.



## Bourse d'études Samuel-Casavant

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe offre la bourse d'études Samuel-Casavant depuis plusieurs années à des élèves qui ont étudié dans nos établissements et qui poursuivent des études postsecondaires. Cette bourse provient du fonds Samuel-Casavant, créé en 1929, lors du décès du cofondateur de la fabrique d'orgues Casavant, qui voulait aider des élèves détenant un bon dossier scolaire et ayant besoin d'une aide financière pour poursuivre des études postsecondaires. À la fin de l'année scolaire 2010-2011, un appel de candidatures a été lancé et c'est au début de l'année 2011-2012 que le nom de la personne récipiendaire a été dévoilé. Il s'agit de Léa Tremblay, inscrite au cégep de Saint-Hyacinthe et ancienne élève de la CSSH, qui recevra un montant d'environ 750 \$ annuellement, et ce, jusqu'à la fin de ses études postsecondaires. À noter que l'on procède à un appel de candidatures uniquement lorsqu'un récipiendaire a terminé ses études postsecondaires et que la bourse cesse de lui être versée.



## STATISTIQUES D'ACHALANDAGE DU SITE WEB DE LA COMMISSION SCOLAIRE

L'orientation 3 du Plan stratégique 2009-2013 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe vise l'amélioration de ses communications internes et externes, en vue d'une action commune en faveur de la réussite scolaire. Le degré de fréquentation des sections de son site Web destinées au personnel, aux parents et à la population en général est l'un des moyens mis en place pour évaluer l'atteinte de cet objectif.

### Portrait des statistiques d'achalandage du site Web [www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca)

	2010	Mai 2011	2012
Visites	39 708	88 494 (+ 123 %)	66 411 (- 25 %)
Visiteurs uniques	11 324	33 403 (+ 195 %)	23 184 (- 31 %)
Pages vues	69 547	160 168 (+ 130 %)	147 332 (- 8 %)
Nouvelles visites	18 %	30 % (+ 67 %)	27 % (- 11 %)
Pages par visite	1,75	1,81 (+ 3 %)	2,22 (+ 23 %)
Durée moyenne de la visite	2 min 8 s	1 min 44 s (- 19 %)	4 min 30 s (+ 159 %)
Taux de rebond	74,62 %	73,97 % (- 1 %)	58,84 % (- 20 %)

## INTERPRÉTATION DES DONNÉES

En mai 2012, la Commission scolaire a assisté à une diminution de l'achalandage de son site Web en termes de quantité de visites et de visiteurs. De fait, des baisses de 25 % du nombre de visites et de 31 % du nombre de visiteurs ont été enregistrées. Les données recueillies demeurent tout de même au-dessus de celles relevées avant la mise en ligne du site en juin 2010.

Durant cette même période, le site a par contre connu une augmentation en termes de qualité des visites effectuées. En effet, les internautes

ont parcouru plus de pages par visite, ont navigué plus longtemps sur le site et ont moins quitté spontanément le site dès leur arrivée (taux de rebond).

En somme, l'année 2011 marque l'effet du coup d'envoi du nouveau site Web marqué par d'importantes offensives promotionnelles et l'année 2012 indique un engouement des internautes pour les contenus en ligne, notamment pour les sections portant sur les actualités de la Commission scolaire, l'intranet, les écoles et les offres d'emploi.

## PROJETS RÉALISÉS GRÂCE AU FINANCEMENT DU PACTE RURAL

Deux ententes particulières ont lié, d'une part, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la MRC d'Acton pour un projet, et d'autre part, la Commission scolaire et la MRC des Maskoutains, afin d'obtenir un financement dans le cadre du *Pacte rural*. Comme son nom l'indique, le *Pacte rural* est un programme d'aide visant à soutenir des projets en lien avec le développement des milieux ruraux; il est géré par la MRC d'Acton et par la MRC des Maskoutains. En 2011-2012, deux projets ont reçu du financement grâce à ce programme. Le premier est l'implantation d'un parc-école à l'école Saint-Jean-Baptiste, à Roxton Falls, qui a reçu la somme de 25 000 \$, et le second est un projet de revitalisation du parc-école de Saint-Bernard-de-Michaudville, qui a reçu la somme de 45 000 \$.



Photo : CSSH

Au 30 juin 2012, les états financiers de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe démontraient un revenu de l'exercice de 1 444 465 \$. Ce surplus s'explique par l'ajustement non récurrent, dans l'exercice terminé le 30 juin 2012, d'un revenu additionnel de 1 461 000 \$ provenant du rapport financier 2010-2011.

**Cet ajustement se justifie,  
entre autres, par deux éléments :**

- au 30 juin 2011, les états financiers de la CSSH avaient subi une ponction tardive de 680 000 \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), relativement à l'indexation salariale. Aux états financiers 2011-2012, le MELS a révisé le dossier et financé la Commission scolaire pour l'indexation salariale;
- de plus, un ajout de 700 000 \$ lié à l'analyse de la démarcation des revenus du rapport financier 2010-2011, pour la formation professionnelle, a été considéré comme un ajustement dans l'année financière 2011-2012.

Dans les faits, au 30 juin 2012, les états financiers affichent un surplus accumulé de 11 818 450 \$. De ce montant, une partie, soit 2 827 078 \$, provient des établissements et a été cumulée au cours des dernières années. L'utilisation de cette somme est toutefois limitée par les règles budgétaires imposées par le MELS. Le solde de 8 991 372 \$ inclut, entre autres, la valeur nette comptabilisée des terrains ainsi qu'un surplus réservé pour les immobilisations à la charge de la Commission scolaire, suite à l'application des principes comptables généralement reconnus.

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(Pour la période se terminant le 30 juin 2012)

REVENUS

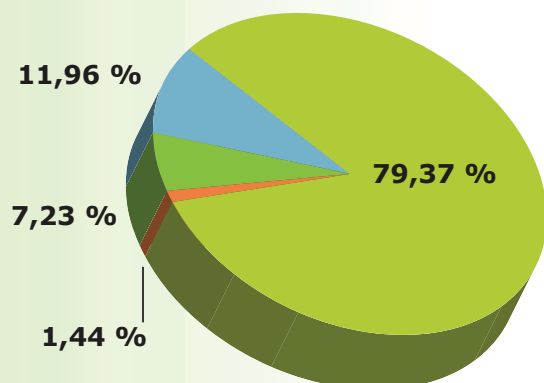
Subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport . . . . .	116 228 848 \$
Revenus tenant lieu de subventions . . . . .	211 442 \$
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux . . . . .	504 391 \$
Droits de scolarité et revenus visant à financer un cours . . . . .	888 835 \$
Taxe scolaire et autres . . . . .	18 263 555 \$
Revenus spécifiques . . . . .	10 607 640 \$
Total des revenus . . . . .	146 704 711 \$

DÉPENSES

Enseignement et formation . . . . .	72 788 943 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation . . . . .	29 125 058 \$
Biens meubles et immeubles . . . . .	14 056 126 \$
Services à la communauté . . . . .	13 964 076 \$
Administration . . . . .	7 016 921 \$
Activités connexes et service de la dette . . . . .	8 309 123 \$
Total des dépenses . . . . .	145 260 246 \$

EXCÉDENT (PERTE) DE L'EXERCICE . . . . . 1 444 465 \$

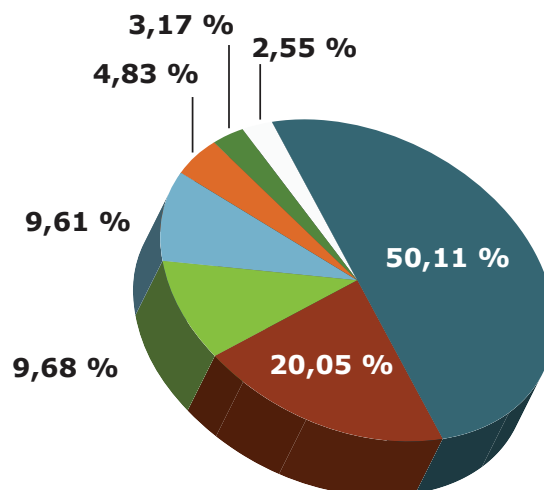
## RÉPARTITION DES REVENUS



## REVENUS

Subventions gouvernementales	116,4 M \$	79,37 %
Revenus généraux	2,1 M \$	1,44 %
Revenus spécifiques	10,6 M \$	7,23 %
Taxe scolaire et autres	17,5 M \$	11,96 %

## RÉPARTITION DES DÉPENSES



## DÉPENSES

Enseignement et formation	72,8 M \$	50,11 %
Soutien à l'enseignement et à la formation	29,1 M \$	20,05 %
Biens meubles et immeubles	14,00 M \$	9,68 %
Services à la communauté	14,00 M \$	9,61 %
Administration	7,00 M \$	4,83 %
Activités connexes	4,6 M \$	3,17 %
Service de la dette	3,7 M \$	2,55 %

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
2255, avenue Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7  
Téléphone : 450 773-8401 / 1 877 773-8401  
Télécopieur : 450 773-3262  
information@cssh.qc.ca  
www.cssh.qc.ca

Équipe de production

Rédaction et coordination : Sagette Gagnon  
Supervision : Caroline Dupré  
Collaboration : Catherine Lemaire et Diane Racine  
Design graphique : www.vizu.qc.ca  
Révision : Diane Charbonneau

CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

ANNÉE 2011-2012

PASCALE LEGAULT  
PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

30 SEPTEMBRE 2012

---

## **INTRODUCTION**

Ce deuxième rapport annuel du Protecteur de l'élève est déposé au Conseil des commissaires de la commission scolaire en conformité du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire. Ce règlement, adopté en 2009, par le ministère de l'Éducation, des loisirs et des sports, a instauré un régime de traitement de plaintes indépendant, crédible et impartial, dont le protecteur de l'élève en est l'ultime intervenant.

Ce rapport fera état, d'une part, du rôle et des différentes fonctions attribuées au Protecteur de l'élève, et, d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des plaintes reçues par celui-ci.

## **RÔLE DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Le Protecteur de l'élève, nommé par le Conseil des commissaires, incarne un tiers neutre dont le rôle est de recevoir et traiter des plaintes provenant de parents d'élèves ou d'élèves majeurs qui sont insatisfaits d'une décision ou d'une orientation prise par un membre du personnel de la commission scolaire.

Le Protecteur de l'élève n'étant pas soumis à l'autorité du directeur général de la commission scolaire, agit de façon impartiale et indépendante dans le traitement des plaintes qu'il reçoit. Il ne peut agir à titre d'avocat ou de représentant de quiconque, que ce soit d'un parent, d'un élève ou de la commission scolaire.

Les principales fonctions d'un Protecteur de l'élève sont :

- Informer les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles;
- Conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés;
- Traiter des plaintes suite à l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par la  
▪ commission scolaire;
- Suite à une enquête, soumettre l'évaluation du bien-fondé d'une plainte, dans le cadre d'un avis, à l'endroit du Conseil des commissaires;
- Au besoin, émettre des recommandations ou correctifs, afin de prévenir ou corriger une erreur ou une injustice commise à l'endroit d'un plaignant.

---

Pour ce faire, le Protecteur de l'élève vérifie, d'une part, si le personnel de la commission scolaire s'est conformé aux politiques, règles et normes qui lui sont imposées et, d'autre part, si la décision prise au regard de l'élève est raisonnable et équitable dans les circonstances. Il faut savoir que le Protecteur de l'élève ne peut substituer son opinion personnelle à la place de celle des professionnels qui sont formés et qualifiés pour évaluer les besoins spécifiques des élèves ainsi que de la qualité des services dont ces derniers requièrent. Il ne peut également prendre des décisions en lieu et place des établissements et services et ne peut réviser ou modifier les règlements ou politiques de la commission scolaire. Le Protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel mais plutôt un pouvoir de recommandation.

Le Protecteur de l'élève joue un rôle à la fois correctif, dans le traitement d'une plainte, et préventif, par le biais de recommandations qui peuvent toucher le respect des droits des usagers mais également la qualité des services émis par la commission scolaire.

## **DÉFINITIONS**

Avant d'énumérer le nombre et la nature des plaintes reçues au cours de cet exercice, quelques distinctions sont de mise afin de bien saisir la portée de l'intervention du Protecteur de l'élève.

### Consultation

Certains plaignants consultent le Protecteur de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès de la commission scolaire. D'autres ne sont pas au courant qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou l'instance concernée avant de communiquer avec le Protecteur de l'élève. À tout événement, les plaignants profitent de cette consultation avec le Protecteur de l'élève pour faire état d'une situation conflictuelle ou d'un différend vécu à l'égard d'un membre du personnel de la commission scolaire. Le Protecteur de l'élève peut ainsi offrir son assistance et conseiller le plaignant dans la recherche de pistes de solutions. Il peut exposer les droits du parent ou de l'élève ainsi que les différents règlements et politiques applicables à la situation. Parfois, le Protecteur de l'élève se permet de communiquer avec les instances concernées afin de faciliter la résolution d'un différend. Et, finalement, il oriente le plaignant, qui n'a pas épuisé tous les recours mis à sa disposition, vers les autorités compétentes, lorsque celui-ci affirme avoir été lésé dans ses droits et désire porter plainte.

### Plainte

Lorsqu' aucune piste de solution n'est satisfaisante pour un demandeur et que celui-ci estime que lui-même ou son enfant est atteint dans ses droits, le Protecteur de l'élève doit vérifier si toutes les démarches préalables ont été complétées avant de se saisir de la plainte.

---

### Plainte non recevable

Si les recours disponibles n'ont pas été épuisés ou si l'objet de la plainte est hors compétence des pouvoirs du Protecteur de l'élève, la plainte est qualifiée de non recevable et le plaignant est invité à s'adresser à l'autorité compétente.

### Plainte recevable

Une plainte est jugée recevable si toutes les démarches préalables ont été effectuées et que l'objet de la demande relève de la juridiction du Protecteur de l'élève. Toutefois, celui-ci peut se saisir d'une plainte dès qu'une situation préjudiciable résulterait de l'absence d'une intervention immédiate de sa part.

### Plainte non fondée

Suite à une enquête, lorsqu'aucune erreur ou injustice ne semble avoir été commise à l'endroit du demandeur ou de son enfant, la plainte n'est pas jugée fondée.

### Plainte fondée

Une plainte est considérée fondée lorsqu'une enquête du Protecteur de l'élève révèle qu'une erreur a été commise ou qu'un droit du demandeur a été lésé.

## **DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012**

Au cours de cet exercice, quatorze (14) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. Une demande peut contenir des objets différents pouvant mener à plus d'une plainte.

### **Objet et nature des demandes**

#### Consultations

Les consultations représentent treize (13) des quatorze (14) demandes reçues. Ce constat s'explique, entre autres, par le fait que le Protecteur de l'élève est une instance de dernier recours. Couplé à un service de traitement des plaintes efficace et à l'écoute du plaignant, par le personnel de la commission scolaire, contribue, à mon avis, à un faible taux de plaintes officielles. Dans tous les cas sauf deux, les demandeurs n'avaient pas épuisé l'ensemble des recours mis à leur disposition par la commission scolaire. Les deux demandes restantes ne relevaient pas de la juridiction d'un Protecteur de l'élève.

---

## Plainte

Une seule plainte reçue a été jugée recevable mais non fondée. Elle fut l'objet d'un avis déposé au Conseil des commissaires.

### Objet des demandes traitées (sous juridiction du Protecteur de l'élève)

- L'inaction de la direction à l'égard d'élèves victimes d'intimidation (4 consultations);
- Droit d'obtenir gratuitement des livres scolaires (une consultation);
- Confiscation d'un téléphone cellulaire d'un élève du secondaire (une consultation);
- Demande d'intervention pour faire cesser l'intimidation dans le hockey mineur des écoles de la commission scolaire (une consultation);
- Comportement inapproprié d'un chauffeur d'autobus scolaire (une consultation);
- Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel d'un service de garde (une consultation);
- Insatisfaction à l'égard d'un classement (une consultation);
- Point d'embarquement pour l'autobus scolaire et le trajet pour s'y rendre ne sont pas sécuritaires. La distance de marche de 775 mètres entre la résidence et l'arrêt d'autobus d'un élève du primaire est trop élevée (une plainte).
- Difficulté de communication avec la direction d'un établissement (une consultation);
- Demande de changement d'école en milieu d'année scolaire (une consultation).

## **CONCLUSION**

Ce rapport clôt la deuxième année d'exercice du Protecteur de l'élève. Puisqu'il s'agit d'une institution en devenir, il est normal que peu d'usagers en connaissent l'existence. Les années à venir seront en mesure de montrer le réel impact de l'intervention d'un Protecteur de l'élève.

Je tiens à souligner le mérite du personnel assigné au traitement des plaintes de la commission scolaire. Il contribue énormément, par son professionnalisme, au faible taux de plaintes officielles traitées par le Protecteur de l'élève.

Au cours de ce deuxième exercice, j'ai également eu à m'entretenir avec des intervenants de quelques uns des services de la commission scolaire. Le dialogue a toujours été cordial et

---

respectueux de mes démarches. De ces échanges fructueux, je peux témoigner du réel intérêt que la majorité des intervenants du milieu scolaire porte à l'égard de l'élève en difficulté. Je profite de l'occasion pour remercier chacun de ces intervenants qui ont gentiment collaboré à mes demandes d'informations et à mes enquêtes.

#### Avis

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne l'ensemble des personnes de sexe féminin et de sexe masculin.